



Budget annexe du port

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026bn. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 02/04/2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux usagers ;
- de contenir la dette sans recourir à l'emprunt en 2026 ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes à la section d'exploitation et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du port.

Pour notre commune :

Les recettes d'exploitation correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des locations des emplacements, aux amortissements de subventions

Les recettes d'exploitation 2026 représentent 55 500.00 euros.

Les dépenses d'exploitation sont constituées par l'entretien et réparation des installations et réseaux, de la consommation d'eau et d'électricité, de la location de la caméra de vidéosurveillance, du paiement de la taxe d'occupation du domaine maritime au port autonome, de l'amortissement des immobilisations.

Les dépenses d'exploitation 2026 représentent 55 500.00 euros.

Pour finir, l'excédent d'exploitation reporté est de 33 429.98 € qui constitue la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	18 400.00 €	Excédent brut reporté	33 429.98 €
Autres dépenses de gestion courante	1 020.00 €	Amortissements de subventions	4 764.00 €
Virement à la section d'investissement	25 000.00 €	Produits des services	17 306.02 €
Amortissements	11 080.00 €		
Total général	55 500.00 €	Total général	55 500.00 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les flux internes (amortissements, virement de la section d'exploitation et report) financent cette section.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Amortissements	4 764.00 €	Solde d'investissement reporté	32 374.27 €
Etudes	5 000.00 €	Virement de la section d'exploitation	25 000.00 €
Travaux	58 690.27 €	Amortissements	11 080.00 €
Total général	68 454.27 €	Total général	68 454.27 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Réaménagement des points d'eau pour les usagers du port

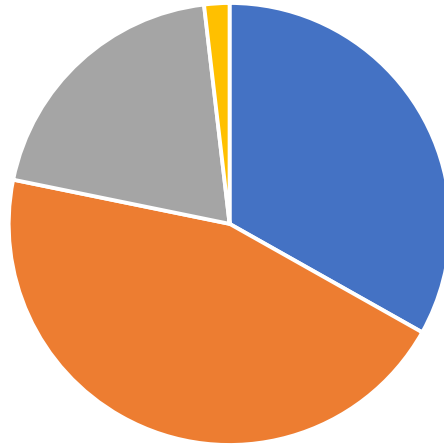
Etude d'aménagement de la roselière

Reprise de la place suite aux 2 tempêtes 2025 (Pedro et Niels)

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

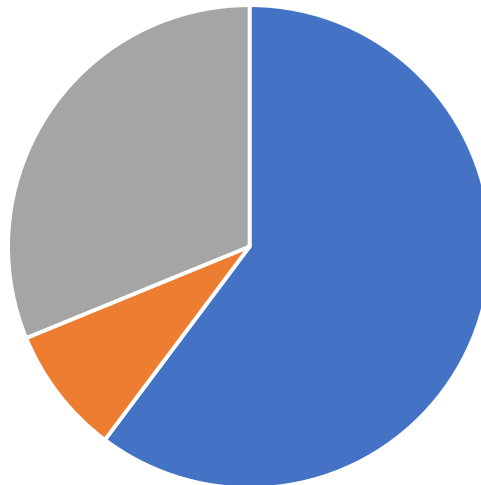
a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Dépenses d'exploitation



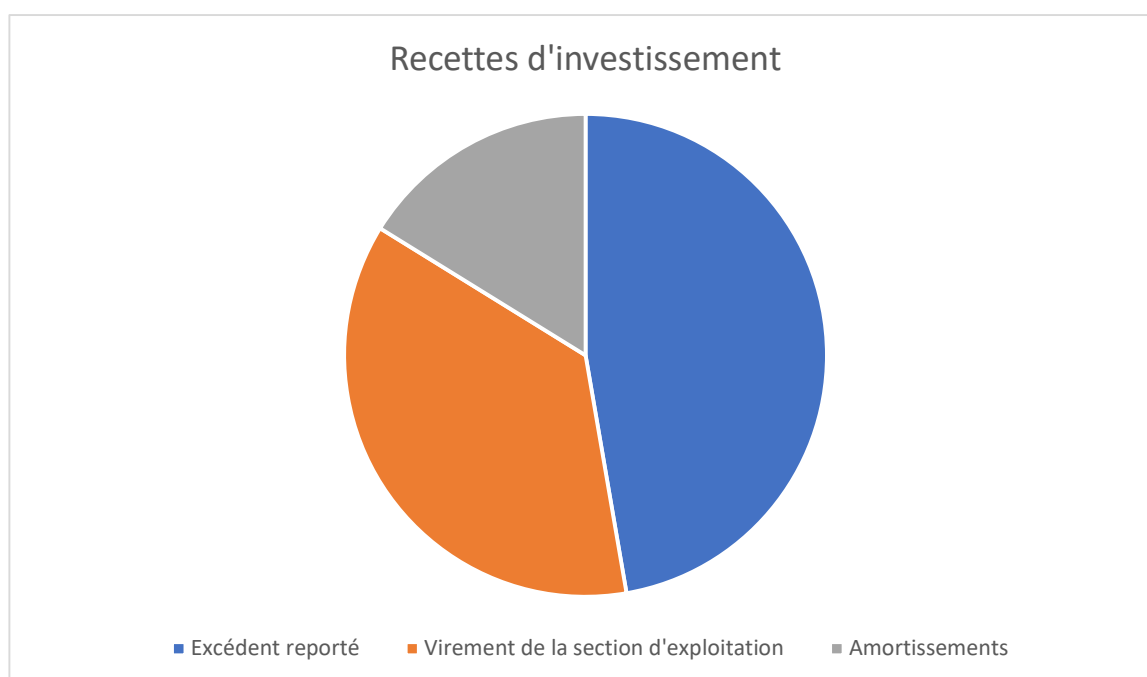
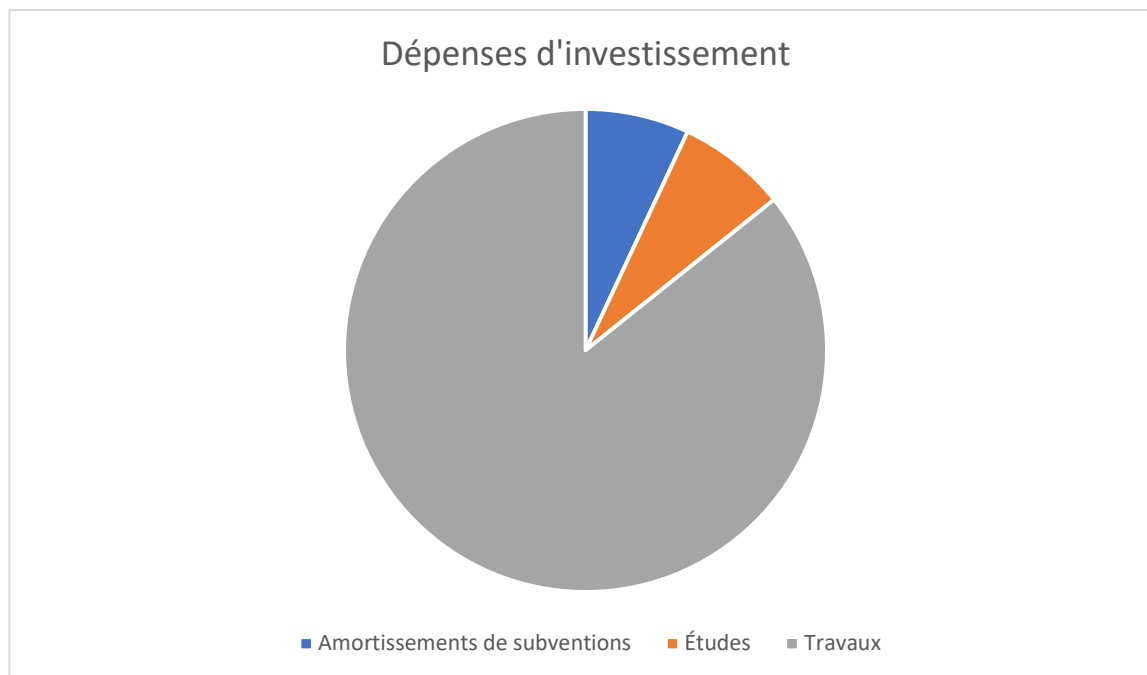
- Charges à caractère général
- Virement à la section investissement
- Amortissements
- Autres charges de gestion courante

Recettes d'exploitation



- Excédent antérieur reporté
- Amortissements de subventions
- Autres produits de gestion courante

b) **Dépenses et recettes d'investissement**



c) **Etat de la dette**

Il n'y a pas d'emprunt en cours sur ce budget